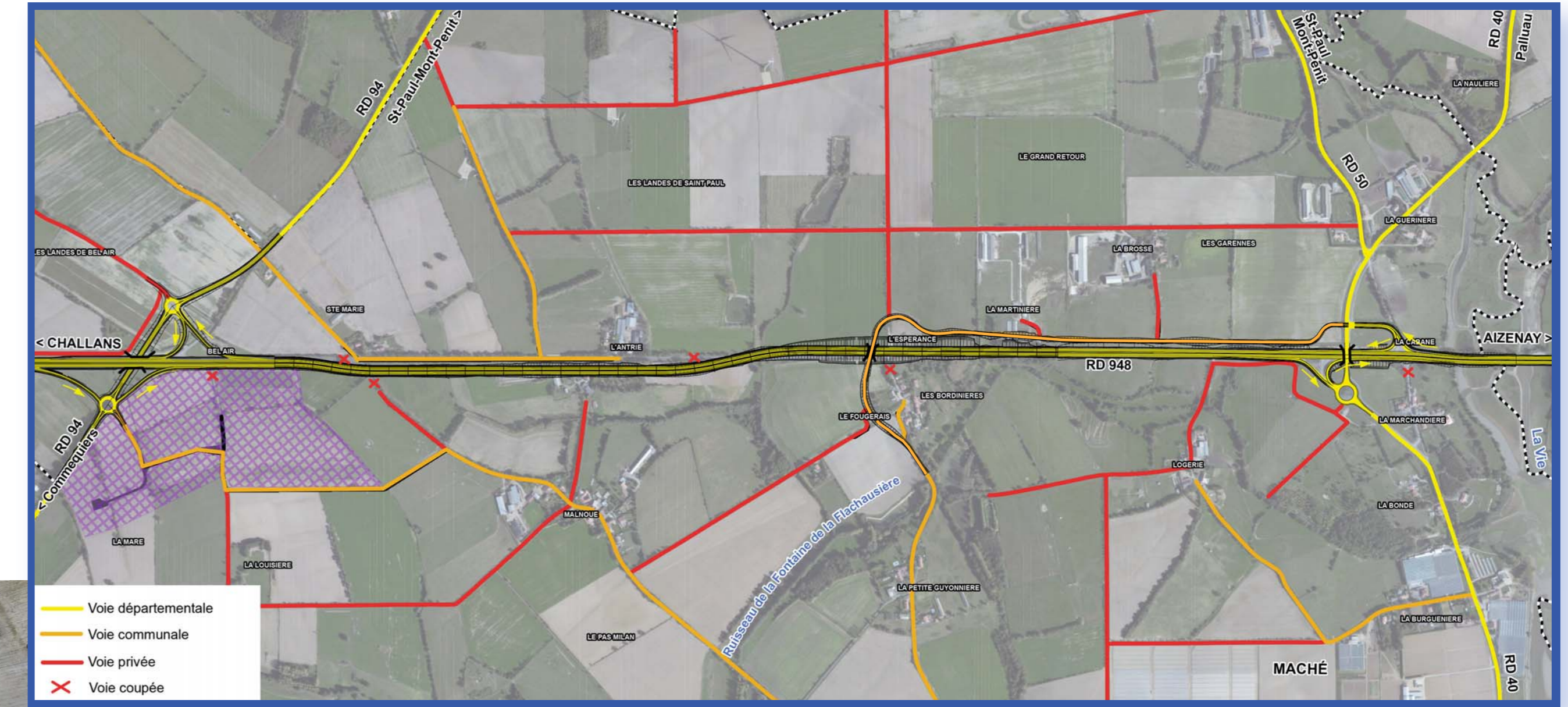


La comparaison des variantes a fait émerger comme proposition la plus favorable le **tracé en doublement sur place**. Cette solution a ensuite été affinée et des améliorations ont été apportées afin de préserver les habitations situées au nord et valoriser les réserves foncières du Département au sud. Des buttes de terre végétalisées réduiront les nuisances sonores à des seuils acceptables, inférieurs aux niveaux actuels.

Schéma de désenclavement

Les accès à la RD 948 pour aller vers Challans ou vers Aizenay se font uniquement de Bel Air ou de la Cabane (aucun accès direct). Il en est de même pour les sorties.



Localisation	Niveaux sonores futurs en dB(A)* avec dispositifs de protection	
	6h-22h	22h-6h
Sainte Marie	60	54
L'Antrie	59	52
Le Fougerais**	55	48

*dB(A) = décibel acoustique

**pas de dispositif nécessaire, la route est en déblai

